



Etaient présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Nathalie PELLET, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Jacques PIOT, Norbert MANUEL, Eliane BAZIN, Annie CLAIR, Julien GOUTEYRON, Rachida MALTOUF, Maryse JULIEN, Sylvain LASSABLIERE, Dam CA, Marie DAVID, Jacques RABELLINO, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

Etaient excusés : M. Romain JARJAVAL (pouvoir à M. Francis SIGOIRE), M^{me} Danielle LERICHE (pouvoir à M^{me} Béatrice MASSON), M. Rémi MAURICE, M. Jean-Christophe SOINNE, M^{me} Ysabel LANNEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M. Sylvain LASSABLIERE se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 4 décembre 2015

Vote du Conseil : accord à l'unanimité.

2/ Transfert de la compétence assainissement à l'intercommunalité

M. le Maire rappelle que la 3CM a engagé un diagnostic sur l'ensemble du réseau d'assainissement collectif.

Le diagnostic étant achevé d'une part, ainsi que l'étude sur les impacts juridiques, financiers et organisationnels du transfert intégral de la compétence assainissement d'autre part, il propose de délibérer sur le transfert entier et global de la compétence assainissement collectif, sujet déjà évoqué lors de la séance du 4 décembre dernier.

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✚ **Valide**, qu'à compter du 1^{er} avril 2016, la 3CM assure la compétence entière et globale de l'assainissement par le transfert des réseaux d'assainissement collectifs des communes vers la 3CM,
- ✚ **Accepte** la modification de l'article 2, point 2.1 des statuts de la Communauté de communes de la Côtière comme ci-après :

Assainissement

- *Création et fonctionnement des stations d'épuration de Niévroz, Pizay, (Sainte Croix et Cordieux en 2007) et des postes de refoulement suivants :*
 - *Béligneux : cimetière de Chânes, le Bas de Chânes, le Pont de Chânes et Cruisseau,*
 - *Sainte Croix : RD 61 sortie Sud,*
 - *La Boisse vers chez Ruiz,*
 - *Balan : refoulement APRR.*
- *Gestion du collecteur principal et des 5 postes de refoulement (PR1 : Pré Tendron sur La Boisse ; PR2 : Pré Molliet sur La Boisse ; PR3 : Pré Seigneur dit PN16 sur La Boisse ; PR4 : Les Mouilles sur Balan et PR5 : La Croix de Mission (route de Bourbuel sur Niévroz).*
- *Création et fonctionnement des réseaux situés sous les voiries d'intérêt communautaire.*
- *Etablissement d'un schéma directeur d'assainissement et diagnostic de l'ensemble des réseaux d'assainissement collectifs et non collectifs.*

Remplacé par :

Assainissement collectif

- *Assurer le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites.*

M. le Maire confirme que les excédents du budget assainissement de la commune qui seront constatés lors du transfert seront intégrés à notre budget général.

3/ Transfert de la compétence « politique de la ville »

Monsieur le Maire précise que :

Considérant la présence d'un quartier dit « prioritaire » sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel dénommé le quartier de « la Maladière »,

Considérant la volonté des communes membres de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel de développer une politique de cohésion sociale et urbaine sur le territoire intercommunal,

Considérant la solidarité intercommunale conditionnée des communes de la Communauté de Communes envers la commune de Montluel,

Considérant l'engagement des acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire dans le cadre du Contrat de Ville de Montluel 2015-2020, et la signature de ce Contrat par le Préfet,

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes dans le cadre du Contrat de Ville de Montluel 2015-2020,

Considérant la signature du Contrat de Ville 2015-2020 en date du 9 octobre dernier, il est proposé de transférer la compétence « politique de la ville » à l'intercommunalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

✚ **Déclare d'intérêt communautaire la « politique de la ville » ;**

- ✚ **Accepte** que la compétence « politique de la Ville » soit exercée sur le territoire de la 3CM, en intégrant cette compétence aux statuts de la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel ;
- ✚ **Accepte** l'intégration de la compétence optionnelle « prévention de la délinquance » aux compétences facultatives des statuts de la 3CM, au même titre que la politique de la ville, et la requalifier en « dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance ».

4/ Frais d'affranchissement des dossiers médicaux – Collège Marcel Aymé

Il s'agit d'une convention qui nous lie avec le collège Marcel Aymé de Dagneux et qui prévoit la mise à disposition de l'infirmière pour le suivi médical des enfants de nos deux écoles.

En contrepartie, la commune participe aux frais d'affranchissement des courriers médicaux, à hauteur de 0,90 € par enfant et par an, ainsi qu'aux frais de fournitures et communications inhérents à ces dossiers fixés forfaitairement à 70 € pour l'année.

Au titre de l'année scolaire 2015/2016, cette participation s'élève à **369,70 €** (soit 333 élèves X 0,90 € + 70 €).

Il est demandé au Conseil de bien vouloir valider le règlement de cette somme au Collège Marcel Aymé.

Vote : Accord à l'unanimité.

5/ Convention de mise à disposition d'un agent de police municipale

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il s'agit de reconduire la convention de mise à disposition de la commune de Bressolles de l'agent de police municipale de Béligneux, durant quelques heures par mois.

Il fait défiler à l'écran les différents articles de ce document.

Vote du conseil : Accord à l'unanimité.

6/ Autres conventions

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que plusieurs conventions sont proposées à notre accord, et en communique les détails, assisté par M^{me} Béatrice MASSON, maire-adjointe, pour certaines d'entre elles.

6.1. Convention avec Orange

Il s'agit de dissimuler les réseaux de télécommunications du chemin des Bruyères, moyennant une participation financière de la commune estimée à 2 952,40 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6.2. Convention d'honoraires

Il s'agit de signer une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats Deygas-Peyrachon pour rémunérer sa mission de conseil, d'assistance et de représentation dans le cadre de la procédure engagée par la SCI Café de la Gare devant le Tribunal de Grande Instance.

La prestation au fond sera rémunérée 1 500 € TTC, 2/3 en charge de Groupama, notre assureur, 1/3 en charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6.3. Aménagement du parvis sud de la gare

Cette convention met en présence le Département de l'Ain, la Communauté de communes de la Côtière à Montluel et les communes de Balan et de Béligneux. Elle précise les conditions administratives, techniques et financières de la réalisation des travaux d'aménagement au sud des voies ferroviaires dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°20.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

6.4. Convention de gestion du relais d'assistants maternels

M^{me} Béatrice MASSON, maire-adjointe, rappelle au conseil la mise en place d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM) en partenariat avec les communes de Balan et de Bressolles.

Cette installation conduit à la signature de conventions, d'une part avec les communes partenaires, d'autre part avec l'association Les Bamb'Ain, chargée de superviser la structure.

Elle en précise le contexte financier et donc les charges qui incomberont aux trois communes, comprenant un premier versement de fonds destiné à mettre l'opération en route.

La convention avec l'association les Bamb'Ain et la commune détermine les conditions d'occupation des locaux.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature des conventions par Monsieur le Maire et le versement d'une somme correspondant à 50 % de la participation annuelle de notre commune.

6.5. Convention avec l'association Bibliothèque Communale

M^{me} Béatrice MASSON, maire-adjointe, expose au conseil les termes d'une convention actualisée avec l'association Bibliothèque Communale, précisant que les accords en vigueur étaient très anciens.

Il est notamment rappelé que le budget de fonctionnement est calculé sur la base de 1€ par habitant (selon l'INSEE).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7/ Demandes de subventions

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'une récente étude diagnostique a été confiée au cabinet ITD69, afin d'analyser les conséquences des nouvelles dispositions légales concernant la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) des bâtiments.

Cette étude a permis d'affiner les actions à réaliser et a mis en évidence une réduction sensible des coûts initialement prévus : l'ensemble des opérations est estimé aujourd'hui à environ 120 000 € TTC.

Il est demandé au conseil de valider la mise à jour des demandes de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), en y ajoutant les établissements pour lesquels aucune aide n'avait été sollicitée.

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité aux PMR sont également éligibles à la Dotation Territoriale du Conseil Départemental ; M. le Maire propose au conseil de déposer les dossiers en conséquence auprès du CD01.

M. le Maire expose au conseil que M^{me} Sylvie GOY-CHAVENT, sénatrice de l'Ain, est disposée à faire bénéficier d'une aide plafonnée à 5 000 € de sa réserve parlementaire les communes installant du matériel de vidéo-protection ; ce sera le cas en 2016 pour Béligneux.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des structures concernées.

8/ Avenant au contrat d'affermage de l'eau

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que plusieurs chantiers de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable seront entrepris au cours des deux années qui viennent, et donc inscrits au budget annexe du service de l'eau.

Monsieur le Maire rappelle que les futurs projets sont chiffrés à un coût total de 412 000 € HT, et que nous bénéficierons d'une aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % des investissements.

L'avenant au contrat d'affermage proposé par la Lyonnaise des Eaux concerne 30 430 € HT du prix total ; son incidence sur le prix du mètre cube de la part du délégataire s'élèvera à 0,0402 € HT jusqu'à la fin de la délégation de service public, le 31 mars 2024.

Monsieur le Maire précise que l'assujettissement à la TVA du budget du service l'eau permettra la récupération de la taxe sur les importants investissements que nous serons amenés à réaliser.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la Lyonnaise des Eaux.

9/ Emplois communaux

Madame Claire GOMEZ, maire-adjointe, précise que :

Considérant qu'en raison de la démission d'un agent, il y a lieu de pourvoir un emploi à temps non complet d'agent d'entretien pour une durée de 22 h 75 hebdomadaire annualisé,

Considérant qu'en raison de la mutation d'un agent, il y a lieu de pourvoir un emploi à temps non complet d'assistante de gestion administrative pour une durée de 17 h 30 hebdomadaire, rémunéré à l'un des échelons de l'échelle 3 de catégorie C, en fonction de ses compétences,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser ces recrutements.

10/ Rapport d'activités 2015 de la 3CM

Le sujet est reporté à une date ultérieure.

11/ Décisions du maire

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre des sujets qui lui ont été délégués par le conseil, figure la détermination des loyers des locaux communaux.

C'est ainsi qu'il a fixé à 450 € le montant du loyer de l'appartement vacant sis Place Giabiconi.

12/ Echos des commissions

*** Information et communication, urbanisme : M^{me} Nathalie PELLET**

Le périodique est entre les mains de l'imprimeur.

Les panneaux d'affichage sont remplacés par notre agent Sébastien RONGIER. Celui de la Mairie est déjà changé, restent une vitrine fermée place de la Grande

Hermière et une plaque pour les associations vers la salle des fêtes, et une plaque vers la bibliothèque.

*** Vie associative, économie, jeunesse et sport, périscolaire, tourisme :**

M^{me} Béatrice MASSON

R.A.M. : l'ouverture du relais d'assistants maternels est prévue pour le 1^{er} avril 2016.

La crèche Les Petits Chaperons Rouges : les 6 places réservées à la commune sont occupées en permanence en moyenne par 10 enfants.

Il y a une liste d'attente très longue actuellement mais quelques enfants ont pu être accueillis en dépannage.

Les Lônes : le programme des activités des vacances d'hiver (15 au 22/02/2016) a été transmis aux écoles avec la prévision d'un spectacle de l'UFCV et d'une sortie chiens de traîneaux au centre de loisirs.

Une randonnée équestre sera organisée le dimanche 24 avril sur notre commune par l'Association française du Huçul, membre active de « l'Ain à cheval ». 30 participants sont attendus à l'étang de la Combe avec la présence de chevaux et d'attelages.

Un nouveau salon de coiffure « Le temps d'une coupe » vient compléter les commerces de notre centre-ville.

*** Affaires scolaires et sociales : M^{me} Claire GOMEZ**

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2016 sont de **275 élèves pour l'école élémentaire** (il y en avait 279 à la rentrée 2015) et de **165 élèves pour l'école maternelle** (il y en avait 170 à la rentrée 2015). Il est prévu la fermeture d'une classe de maternelle pour la prochaine rentrée alors même que le nombre de naissance repart à la hausse pour 2014 et 2015 et que des constructions sont en cours sur la commune. Il n'est pas tenu compte des mouvements qui auront lieu au sein de l'armée, et dont nous n'avons pas encore connaissance à ce jour.

Un exercice d'évacuation incendie et un exercice de confinement ont eu lieu dans les deux écoles, juste avant les vacances de Noël, conformément à la demande de l'Education Nationale.

Au niveau du personnel des écoles, Madame Nadège BAIXAS a été recrutée au poste d'ATSEM, en remplacement de Madame SILVESTRI, partie en retraite à fin décembre.

Madame Coralynne BOCCA, employée à la surveillance cantine, a été remplacée par Mademoiselle Lucie LEMAIRE, jusqu'au 5 juillet 2016.

Madame Brigitte FORCHETTA, agent d'entretien à l'école élémentaire, a démissionné de son poste. Au niveau des TAP, deux intervenantes extérieures : Madame ALLAMANNO qui propose de la sophrologie et intervient actuellement à la maternelle et interviendra à l'élémentaire après les vacances de printemps. Madame

RICHETTA, professeur de danse, est intervenue auprès des enfants de l'école maternelle aux mois de novembre et décembre 2015.

Aucun changement n'est prévu concernant le fonctionnement des TAP pour la rentrée prochaine. La commission travaille cependant à une meilleure organisation.

CCAS :

Le repas des aînés a eu lieu le 15 décembre dernier. 104 menus ont été servis. 60 colis ont été distribués aux personnes qui n'étaient pas présentes.

Avec le soutien financier du CCAS, l'Association Court-Circuit va aider les personnes âgées en situation de handicap ou isolées, pour porter leurs bacs de tri sélectif vers les aires de récupération. L'association proposera ce service une fois par mois et demandera aux personnes qui la sollicitent une participation de 1 € par prestation.

*** Voirie, environnement, sécurité : M. Jacques PIOT**

Sécurité : la vidéo protection est en phase finale d'étude, tant au niveau des coûts que de la localisation géographique des caméras et des solutions techniques retenues.

Le 15/02/2016 début du programme de travaux d'assainissement, eau, électricité sur la route de la gare en vue de la suppression du passage à niveau n°20.

La séance est levée à 21H45.